



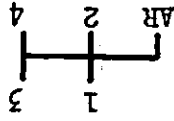
**EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR**

Phares : Marque HELIA  
 Feux de position 2, dans les phares  
 Feux stop 2, combinés  
 Indicateurs de direction : Syst. 4, av. lampe témoin  
 Avertisseur 1, av. électr.

Syst. anti-éblouissant Ampoules Bilux à cuiller  
 Feux rouges 2, combinés  
 Eclairage du No de contr. 1, au centre capot moteur  
 1) Avant = Sous les phares  
 2) Arr. = Sous les feux rouges et stop  
 2) Essui-glace 2, électr.

**DIMENSIONS**

Voie	avant	1.290 mm.
	arrière	1.280 mm.
Largeur hors-tout AV.		1.660 mm.
Empatement		2.100 mm.
Longueur hors-tout		3.870 mm.
Hauteur (non chargé)		1.305 mm.
Garde au sol		150 mm.
Porte à faux, arrière		— mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)		— mm.
Crochet de remorque (porte à faux)		— mm.
Diamètre de braquage ext. gauche		9,20 m.
Diamètre de braquage ext. droite		9,00 m.



Dim. Intérieures  
 Longueur du pont de charge  
 Largeur du pont de charge  
 Hauteur Intérieure  
 Haut. du pont dep. le sol  
 Ridelles (hauteur)  
 mm.

**OBSERVATIONS**

\* Moteur VM modifié.  
 \*\* Cette attestation ne s'entend que pour les cabriolet de provenance allemande. Il sera présenté une autre exécution à l'expertise, notamment un cabriolet en métal léger de la firme Beutler & Thome. Pour cette dernière exécution, ni les dimensions, ni les poids de cette attestation ne peuvent être pris en considération, mais devront être établis lors de l'expertise.

**MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RE)**

- 1) Eclair. No. de contr. : Plaque en Flexiglas montée par l'importateur.  
 Le feu stop combiné au centre du capot arrière doit être débarrassé.
- 2) Indic. de dir. : Feux clignotants montés par l'importateur en accord aux prescriptions.
- 3) Sièges arrière : Ne peuvent être considérés que comme strapontins (sièges de fortune)

Lieu et date de l'expertise-type

Schinzach, le 20. 6. 1951.  
 2. 7. 1951

La commission d'expertises-types